



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
CANTON DE NOGENT SUR OISE

Séance du 30 septembre 2021

Nombre de membres

En exercice	Quorum	Présents	Votants
19	10	07	12
Date de la convocation			
27 septembre 2021			
Date d'affichage de la convocation			
27 septembre 2021			
Numéro de la présente délibération			
DEL2021_40			
Date d'affichage de la présente délibération			
1 ^{er} octobre 2021			

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Monchy Saint-Eloi

Le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué le 27 septembre 2021, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué pour le 30 septembre 2021. Il peut donc délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Martine DUBUISSON, 1^{ère} adjointe au Maire.

Étaient présents : Mme Martine DUBUISSON, M. Daniel SCHMITT, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jérémy LAGACHE, M. Michel DUBOIS, Mme Annie REMOND, Mme Valeska GOULART-FROEHLICH.

Étaient absents : M. Alain BOUCHER (ayant donné pouvoir à M. Daniel SCHMITT), M. Dorothé ALIA, M. Claude BOURGUIGNON, Mme Marianne BOSINO, Mme Karima MICHOT, Mme Sandrine PERRET, Mme Annessa OUSSALEM, M. Jérôme JARNAC (ayant donné pouvoir à Mme Valeska GOULART-FROEHLICH), M. Aloïs CLAVIER (ayant donné pouvoir à M. Jérémy LAGACHE), M. Flavien ANDRYSIAK (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie JEANNIN), Mme Patricia RADUREAU (ayant donné pouvoir à Mme Martine DUBUISSON)

Mme Valeska GOULART-FROEHLICH est élue secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le plan de mobilité 2030 du Grand Creillois (ACSO/CCLVD).

Vu, la délibération du 29 juin 2021 du conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) arrétant le projet de Plan de Mobilité,

Vu, la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois en date 14 septembre 2020 validant les actions du Plan de Mobilité,

Vu, la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Creil Sud Oise en date du 22 septembre 2021 validant les actions du Plan de Mobilité, janvier 2021 validant les actions du Plan de Mobilité,

Considérant, la nécessité pour la commune de Monchy Saint Éloi en tant que membre du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) de formuler un avis sur le projet de Plan de Mobilité du Grand Creillois,

Considérant que le Plan de Mobilité (PDM) est un document de planification qui définit pour les dix prochaines années les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement. Il a comme objectif un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie, ainsi que la promotion des modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie.

L'échelle opérationnelle du PDM est identique à celle du futur Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) soit la CC du Liancourtois et l'Agglomération Creil Sud Oise.

L'élaboration du PDM a été ponctuée par 3 phases :

- Diagnostic et enjeux
- Elaboration de scénarios et construction des objectifs
- Construction du projet de PDM 2030 (rédaction des fiches actions)

Les éléments du diagnostic reposent notamment sur les résultats d'un sondage téléphonique qui a concerné 5 000 habitants du sud de l'Oise et qui a permis de mieux cerner les habitudes de déplacements.

Les objectifs pour 2030 sont notamment :

- De réduire de 35% le nombre de déplacements réalisés quotidiennement en voiture
- D'accroître le taux de remplissage des voitures (avec du covoiturage) pour passer de 1,40 à 1,94 personnes par véhicule en moyenne
- De passer de 1% à 6% des déplacements réalisés en vélo
- De passer de 11 à 19% des déplacements en transports collectifs (bus urbains, cars, trains)

Le projet de PDM du Grand Creillois est composé de 44 actions et s'articule autour de grands 4 axes stratégiques :

- 14 actions partagées avec les territoires voisins du clermontois, des Pays d'Oise et d'Halatte, de Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne pour coordonner les stratégies à l'échelle du bassin de vie
- 10 actions pour une mobilité apaisée sur les courtes et moyennes distances : conforter la marche dans les centres des communes ; favoriser l'usage du vélo au quotidien et en toute sécurité ; accompagner les acteurs relais (employeurs, établissements scolaires,...) dans la transformation de leurs mobilités.
- 10 actions pour des transports en communs plus performants et attractifs : améliorer les performances du réseau de bus de l'ACSO. Mettre en place des solutions transports collectifs diversifiées sur la CCLVD.
- 10 actions pour un meilleur partage de l'espace public dans les centres bourgs : redistribuer et réglementer les flux traversant et le stationnement. Garantir un urbanisme des courtes distances en développant le principe de mixité fonctionnelle.

La mise en œuvre des actions incombe notamment à l'ACSO, à la CCLVD, à leurs communes membres et aux différents acteurs de la mobilité (employeurs, établissements scolaires,...).

Le cap politique du document :

L'arrivée prochaine de grands projets tels que le barreau Creil-Roissy va renforcer encore l'importance du réseau ferroviaire dans les déplacements du quotidien. Même si la qualité de la



desserte n'est pas équivalente sur les différentes branches de l'étoile ferroviaire, les gares ont vocation à se développer pour en faire des points d'accès privilégiés aux différents services de mobilités qui seront développés.

La densité actuelle des infrastructures routières et ferroviaires sur le bassin creillois a été jugée suffisante. Le PDM ne s'engage pas dans la construction d'infrastructures de transport conséquentes. Néanmoins, en cas de saturation des voies existantes, de nouvelles voiries pourront être envisagées pour répondre aux problèmes et besoins locaux de circulation.

Les secteurs les plus urbains et les centres-bourgs doivent repenser la place allouée à la voiture dans une logique d'apaisement.

Les besoins de déplacements vers l'Ile-de-France, nécessitent un portage affirmé de la part de la Région Hauts-de-France.

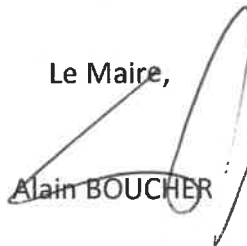
A noter qu'une soixantaine de réunions de concertation ont jalonné les 3 ans d'élaboration du document. L'ensemble des élus municipaux ayant été conviés à différentes étapes clés de l'étude. Le Plan de Mobilité sera soumis à enquête publique pour recueillir les éventuelles remarques de la population et des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité du Grand Creillois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
à Monchy Saint-Eloi, le 1^{er} octobre 2021



Le Maire,

Alain BOUCHER

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le



ID : 060-216004051-20210930-DEL2021_40-DE